



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des
vêtements et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Doublure,blouson/parka/pantalon	
Solicitation No. - N° de l'invitation M0077-16J111/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M0077-16J111	Date 2017-02-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-723-72406	
File No. - N° de dossier pr723.M0077-16J111	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gravel, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur pr723
Telephone No. - N° de téléphone (613) 240-7281 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5454
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein/ Voir ci-inclus	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Le but de cette modification est de prolonger la date de clôture du 28 février 2017 au 14 mars 2017, 14h00 et de fournir les réponses aux questions demandées des soumissionnaires comme suit :

Question 1 : Nous avons examiné l'échantillon visuel et nous avons remarqué certaines différences avec la spécification au niveau de la confection. Pourriez-vous préciser?

Q1a : Spécification G.S. 1045-299, Doublure de blouson de patrouille unisexe, paragr. 4.3.2 à 4.3.2.2 – Matériau isolant du corps. Il est indiqué qu'une épaisseur de matériau isolant doit être placée entre les épaisseurs de tissu de base, mais nous avons remarqué qu'il y a deux épaisseurs de matériau isolant sur l'échantillon visuel, chacune étant surfilée du côté fini par calandrage des épaisseurs de tissu de base. Veuillez préciser que le corps doit avoir une seule épaisseur de matériau isolant, comme les manches.

R1a : Il y a une seule épaisseur de matériau isolant. La spécification a préséance.

Q1b : Ruban gros grain pour tirettes de fermetures à glissière. Nous avons trouvé des tirettes préfabriquées. Veuillez confirmer qu'il est acceptable de les utiliser sur le parka, le pantalon et le blouson.

R1b. Les tirettes préfabriquées sont acceptables.

Question 2 : Spécification G.S. 1045-299

Q2a : Sur le dessin n° 2 (version anglaise), il est indiqué que la fermeture à glissière du devant est réversible avec tirettes. Cela n'est pas indiqué dans le paragr. 4.1.12.1. La fermeture à glissière Vislon YKK 5V2, 26590 VSO56 9/16 est-elle réversible?

R2a : La fermeture à glissière n'est pas réversible. Le paragr. 4.1.12.1 de la spécification est correct.

Q2b : La fermeture à glissière du devant doit-elle comporter un curseur à large orifice, comme au paragr. 4.1.12.2, pour pouvoir y insérer la tirette?

R2b : Oui.

Q2c : Paragr. 4.3.2 – Quel côté du matériau isolant doit être placé contre le côté fini par calandrage du tissu de base?

R2c : N'importe quel côté est acceptable.

Q2d : Paragr. 4.3.5 – Est-ce que les manches doivent être confectionnées d'une seule épaisseur de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant, laissant paraître le matériau isolant (contrairement au devant et au dos qui comportent deux épaisseurs de tissu de base entre lesquelles est placée une épaisseur de matériau isolant)?

R2d : Les manches doivent être confectionnées de deux épaisseurs de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant.

Q2e : Paragr. 6.2 – Circonférence au bas – La mesure est-elle prise avec le cordon complètement détendu?

R2e : Oui.

Question 3 : Spécification G.S. 1045-315

Q3a : Sur le dessin n° 4 on voit que le curseur de la fermeture à glissière du devant comporte une tirette. Cela n'est pas mentionné au paragr. 4.1.11.1. La fermeture à glissière du devant doit-elle comporter un curseur à large orifice, comme au paragr. 4.1.11.2, pour pouvoir y insérer la tirette?

R3a : Oui.

Q3b : Sur le dessin n° 3 il est indiqué que la fermeture du devant comporte un rabat-tempête intérieur, mais cela n'est pas précisé au paragr. 4.3.2.2 ni illustré sur le dessin n° 4. Veuillez fournir les détails de confection du rabat-tempête.

R3b : Le dessin n° 3 est une vue de côté. Ce vêtement ne comporte pas de rabat-tempête.

Q3c : Paragr. 4.3.2 – Lorsqu'on utilise une épaisseur de matériau isolant, quel côté du matériau isolant doit être placé contre le côté fini par calandrage du tissu de base?

R3c : N'importe quel côté est acceptable.

Q3d : Paragr. 4.3.2.1 et 4.3.2.2 – Si deux épaisseurs de matériau isolant sont utilisées, chaque épaisseur doit être surfilée du côté fini par calandrage des épaisseurs de tissu de base. Est-ce que cela signifie une épaisseur de matériau isolant par épaisseur de tissu de base?

R3d : Oui.

Q3e : 4.3.4 – Confection des manches – Est-ce que les manches doivent être confectionnées d'une seule épaisseur de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant, laissant paraître le matériau isolant (contrairement au devant et au dos qui comportent deux épaisseurs de tissu de base entre lesquelles est placée une épaisseur de matériau isolant)?

R3e : Les manches doivent être confectionnées de deux épaisseurs de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant.

Q3f : Est-il possible d'utiliser deux épaisseurs de matériau isolant comme aux paragr. 4.3.2.1 et 4.3.2.2?

R3f : Non.

Question 4 : Spécification G.S. 1045-356

Q4a : Paragr. 4.3.2 – Est-ce que le pantalon doit être confectionné d'une seule épaisseur de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant?

R4a : Le pantalon doit être confectionné de deux épaisseurs de tissu de base et d'une épaisseur de matériau isolant.

Q4b : Quel côté du matériau isolant doit être placé contre le côté fini par calandrage du tissu de base?

R4b : N'importe quel côté est acceptable.

Question 5 :

Nous tentons d'établir nos prix pour soumettre une proposition en lien avec la demande M0077-16J111/A –DOUBLURE POUR BLOUSON, PANTALON, PARKA. Nous ne réussissons pas à obtenir de prix pour le matériau isolant, car aucune masse surfacique n'est indiquée dans la spécification ou les tableaux. Veuillez confirmer la masse surfacique du matériau isolant pour que nous puissions obtenir un prix du fabricant ou du fournisseur du matériau isolant.

Réponse 5 :

Le fabricant ou le fournisseur du matériau isolant peut fournir un prix en fonction de l'épaisseur et de la résistance thermique du matériau isolant.

Question 6 :

Pourriez-vous nous dire quel est le rendement en fonction du patron? Serait-il également possible d'obtenir un exemple du patron en version électronique?

Réponse 6 :

Nous ne précisons pas de rendement, car nous n'avons aucun contrôle sur l'efficacité de production de chaque fabricant. Aucun patron en version électronique n'est fourni avant l'étape de demande d'échantillons préalables à l'attribution du contrat.

Question 7 :

Spécification G.S. 1045-315, paragr. 4.1.9. Deux grosseurs d'œillets sont précisées, mais il n'y a aucune instruction ni aucun dessin qui précise à quel endroit utiliser les deux grosseurs d'œillets. Veuillez fournir des détails sur l'emplacement des deux grosseurs d'œillets.

Réponse 7 :

Une seule grosseur d'œillets est requise (5 à 6 mm de diamètre). Les détails sur l'emplacement sont donnés au paragr. 4.3.2.3 Coulisse à la taille.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Une soumission déjà déposée peut être modifiée avant la date de clôture, en envoyant les documents modifiés à l'Unité de réception des soumissions et en indiquant sur l'enveloppe le numéro de l'invitation ainsi que la date de clôture la plus récente.